



Académie de LILLE 2017

CAPA le 9 juin 2017

Nom :

Prénom.....

Date de naissance : / /

Adresse personnelle

.....

.....

Mail :

....Etablissement :

.....

Echelon

Date de passage : .../ ... /

Vos commissaires paritaires Action & Démocratie :
Véronique Harnétiaux et Fabien Cattez

Jean-Luc Bernard, Mélika Dierendonck, Michel Paillard
François Pawlaczyck, Muriel Vandeville,
Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui, Joelle Zaczyk

Merci de compléter et de l'envoyer
accompagné **d'une enveloppe
timbrée** à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE
48 Rue Gabriel Fauré
59130 Lambersart

ou par mail ad.aclille@gmail.com
sylvie.vinsard@wanadoo.fr

Avancement de Grade à la Hors- Classe des CPE

Année scolaire 2016-2017

Calcul du barème

1. Pavé notation *examiné au 31.08.2017*

Note Administrative :..... /20

X5 **Note/100**

2. Parcours Carrière *examiné au 31.08.2017*

Echelon (voir tableau)/65

Note/65

3. Parcours Professionnel *examiné au 31.08.2017*

- Service en ZEP pour 5 ans
au cours de la carrière (5 points)
- Affectation en ZEP
depuis au moins 5 ans (10 points)

Note/10

4. Avis d'experts non barémé

- Avis du chef d'établissement
 - Favorable
 - Défavorable
- Avis des inspecteurs
 - Favorable
 - Défavorable

Attention : Un double avis défavorable vaut
retrait de la liste des proposés au tableau
d'avancement

Total /175

Action et Démocratie 3^{ème} syndicat des CPE

Accès à la hors-classe des CPE



1. Pavé notation

Notation administrative + notation pédagogique = 100 points max.

2. Parcours de carrière

Points échelons au 31.08.2017

7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	11 ^{ème} 1an	11 ^{ème} 2ans	11 ^{ème} 3ans	11 ^{ème} 4ans	11 ^{ème} 5ans et plus
5 pts	10	15	30	40	45 pts	50 pts	55 pts	60 pts	65 pts

3. Parcours professionnel au 31.08.2017

3-1 Service relevant de l'éducation prioritaire ; ZEP sensible, violence, APV, ECLAIR ou en établissement pénitentiaire ou en EREA

Disparition de bonifications pour les SEGPA alors que nous étions les seuls à en avoir demandé le maintien

- 5 points pour une affectation de 5 ans au cours de la carrière
- ou 10 points pour une affectation depuis au moins 5 ans

Disparition aussi de bonifications pour les collègues TZR alors que nous étions les seuls à en avoir demandé le maintien

4. Avis d'Experts : non barémé

Les avis des chefs d'établissements devront être communiqués afin de limiter l'augmentation exponentielle des avis défavorables

Lu dans la circulaire rectorale

L'avis que vous formulerez devra être **cohérent** avec l'avis exprimé lors de la **campagne précédente**. Les avis modifiés défavorablement d'une campagne à l'autre qui ne seraient pas justifiés par une dégradation de la manière de servir doivent par conséquent, être limités, dûment motivés et expliqués aux intéressés.

Par ailleurs, dans la mesure où un avis défavorable devrait entraîner le retrait de la liste des proposés au Tableau d'Avancement, je vous demande de **motiver systématiquement de manière circonstanciée les avis défavorables**.

Tout avis défavorable devra faire l'objet d'un rapport écrit, contresigné par l'intéressé, et transmis par mail au plus tard le 13 mars 2014 à l'adresse ce.dpe@ac-lille.fr

Enfin de la transparence et du dialogue !!!

Période de consultation des avis sur i-prof vers le 27 avril 2017

